



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES


Petites villes
de demain


le Grand Autunois Morvan



CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN D'ÉPINAC ET ÉTANG-SUR- ARROUX

ENTRE

- La Commune d'Épinac représentée par son maire Monsieur Jean-François Nicolas ;
- La Commune d'Étang-sur-Arroux représentée par son maire Monsieur Dominique Commeau
- La Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan représentée par sa présidente Madame Marie-Claude Barnay

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- L'État représenté par le préfet du département de Saône-et-Loire Monsieur Julien Charles

ci-après, « l'État » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Sommaire

CONTEXTE.....	4
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION.....	5
ARTICLE 2. ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES.....	5
ARTICLE 3. ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES	6
ARTICLE 4. COMITÉ DE PROJET.....	6
ARTICLE 5. DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION.....	7
ARTICLE 6. ÉTAT DES LIEUX.....	7
6.1. EVOLUTION ET SITUATION DU TERRITOIRE.....	7
<u>Epinac : faire du patrimoine et de la culture de la commune, une force pour son attractivité.....</u>	<u>7</u>
<u>Étang-sur-Arroux : intensifier la capacité à construire l'avenir de la commune ensemble.....</u>	<u>8</u>
6.2. STRATÉGIES, PROJETS ET OPÉRATIONS EN COURS CONOURANT À LA REVITALISATION.....	9
6.2.1. <u>Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine.....</u>	<u>9</u>
6.2.2. <u>Programmes et contrats territoriaux.....</u>	<u>10</u>
6.2.3. <u>Projets et opérations d'urbanisme.....</u>	<u>11</u>
ARTICLE 7. PROJET DE TERRITOIRE : STRATÉGIES ET ACTIONS À ENGAGER CONOURANT À LA REVITALISATION [2020 - 2026].	13
7.1. STRATÉGIE DE TERRITOIRE.....	13
7.2. BESOINS EN INGÉNIERIE ESTIMÉS.....	16
ANNEXES	19
ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN.....	20
ANNEXE 2: ANNUAIRE.....	22
ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS.....	24
STRATÉGIE GÉNÉRALE DES ACTIONS ENVISAGÉE.....	24
FICHES ACTIONS.....	27
STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉE PAR COMMUNE.....	38

CONTEXTE

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 5 novembre 2020 par courrier. Elles ont exprimé leurs motivations pour travailler à l'attractivité de leur centre-bourg leur ambition de garder la transition écologique, la valorisation des patrimoines locaux et l'inclusion sociale comme ligne directrice de leur démarche.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture de région de Bourgogne-Franche-Comté, le 11 décembre 2020.

Article 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan et les Partenaires du CRTE.

Article 2. ENGAGEMENT GÉNÉRAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'État s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. ORGANISATION DES COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services : ouverture d'un poste de chef de projet commun, coordination avec les démarches sectorielles échange réguliers avec les élus et services de la CCGAM.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention
- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
 - Modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation : il est prévu une revue régulière des études ou opérations à engager ou engagées et des éléments associés (calendrier, partenaires, budgets). Pour le pilotage opérationnel, les outils adaptés seront déployés (logigramme, calendrier-planning, cartes et plans guides détaillant les études et opérations) et devront permettre de rendre compte de l'avancement des différents sujets étudiés, des conclusions apportées, et de l'état des décisions prises.
 - Les études ou opérations seront déclinées par volet thématique en distinguant celles qui sont prêtes à engager, sous forme de fiches-action, et celles qui nécessitent un complément d'analyse, sous forme de fiches-projet. Les études et opérations programmées sont présentées en annexe accompagnées d'un calendrier et d'un budget et d'un plan de financement. Elles sont mises à jour en fonction de l'avancement du projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : diagnostics préalables, mesure de la faisabilité technique et financière
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet : développement des mobilités douces et/ou alternatives à l'autosolisme, inclusion sociale et participation citoyenne, aménagements respectueux de l'environnement. Les collectivités s'attacheront à intégrer la transition écologique de manière transversale et globale à l'ensemble des actions thématiques mises en œuvre. Accordant une grande importance à une action territorialisée, les réflexions s'appuieront en premier lieu sur les spécificités locales et les forces du territoire, identifiées dans les différents diagnostics déjà établis et au besoin approfondis. Les collectivités encourageront autant que possible, les démarches d'innovation et d'expérimentation.
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : aussi les actions seront-elles construites dans une démarche à minima de consultation et autant que faire se peut de co-construction du projet avec les citoyens ; les collectivités s'engagent à étudier toute proposition et argumenter tout

refus de la mettre en œuvre. Les actions garderont comme ligne directrice que les projets permettent une appropriation et une implication dans les projets sur le bourg, de sa vie, son animation et sa dynamique par tous, dans une approche aussi inclusive que possible.

- La communication des actions à chaque étape du projet.

Article 4. COMITÉ DE PROJET

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est co-présidé par le Maire d'Epinaac et le Maire d'Etang-sur-Arroux.

L'État représenté par le préfet de département et/ou le « référent départemental de l'État » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés) : Banque des Territoires, Région Bourgogne-Franche-Comté, ANAH, Conseil Départemental.

Les associations et partenaires suivants pourront également être associés localement et autant que de besoin : CAUE de Saône-et-Loire, Parc Naturel Régional du Morvan, Associations de commerçants, ...

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle a minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Le Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan assurera la coordination et la cohérence entre les programmes Petites Villes de Demain sur Epinaac et Etang-sur-Arroux et Action Cœur de Ville. Elle aura la charge de tenir informé le comité de projet Action Cœur de Ville de l'avancement de la démarche Petites Villes de Demain et réciproquement, et s'attachera à la cohérence des actions menées dans le cadre des deux programmes.

Article 5. DURÉE, ÉVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE LA CONVENTION

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 4 janvier 2023. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'État et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6. ÉTAT DES LIEUX

6.1. EVOLUTION ET SITUATION DU TERRITOIRE

Aux portes du Parc Naturel Régional du Morvan, la CCGAM s'étend sur un territoire rural peu dense, d'environ 36 000 habitants et 1252 km²; à commencer par Autun, sa ville centre, lauréate de la démarche Action Cœur de Ville, le sujet du dynamisme de ses villes et villages est une orientation forte pour les élus du territoire. En effet, marqué par une démographie en baisse et vieillissante, l'enjeu de l'attractivité est fondamental pour l'avenir du territoire.

Epinac et Étang-sur-Arroux, respectivement 2212 et 1984 habitants (INSEE 2018) en constitue deux polarités. En effet, les deux villes rayonnent sur des micro-bassins de vie du territoire, permettant de faire vivre une offre de services de proximité aux habitants de la commune mais également des villages alentours.

6.1.1. Epinac : faire du patrimoine et de la culture de la commune, une force pour son attractivité

Ancienne ville minière, la commune est particulièrement fière de l'histoire et de la culture industrielles qui ont laissé d'importantes traces bâties dans la ville mais également dans la vie de la commune et qui font aujourd'hui son identité.

Le bourg est particulièrement étalé et éclaté en trois principales polarités :

- le cœur de bourg, accueillant les principaux commerces et services de la commune. Il bénéficie d'une relative dynamique commerciale (5commerces vacants repérés sur 14 dans le centre bourg) qui mériterait cependant d'être confortée

- le quartier de la Garenne, ancienne cité de logements miniers, bien conservés mais peu entretenus et de plus en plus délaissés par les habitants, pâtissant d'une image peu valorisée et générant une vacance importante sur le quartier

- le quartier dit du Haut-des-Champs, plus récent, majoritairement pavillonnaire, accueillant également certains services de la commune ainsi qu'une zone industrielle, avait vocation, lors de sa construction, à reconnecter ces deux entités, à l'origine totalement autonomes.

La commune connaît aujourd'hui un déclin démographique lent mais présent depuis de nombreuses années d'environ 0,75 % par an générant une vacance importante des logements : 14,86 % de logements vacants sur la commune (INSEE 2017), un premier repérage ayant permis d'identifier environ 40 logements à vendre sur le bourg. Un diagnostic plus poussé permettrait également de mesurer la présence de mal logement sur la commune, et de préciser la vacance ou non de certains logements.

De nombreux commerces ont également fermé en centres-bourg dans les dernières décennies ; s'ils ne sont pas trop présents dans le paysage urbain aujourd'hui, c'est surtout en raison de la capacité qu'ont eu les propriétaires des locaux de permettre la transformation des rez-de-chaussés commerciaux à d'autres fins (logements, ...), et de nouveaux projets qui ont su également émerger. Par ailleurs, il ne reste dans ce centre-bourg que peu d'espaces de convivialité. Le marché bihebdomadaire se maintient mais les commerçants y sont également progressivement moins nombreux.

L'histoire minière de la commune, qui explique pour partie cette structuration, a laissé derrière elle un patrimoine bâti remarquable essaimé sur tout le territoire de la commune ainsi qu'une culture et des façons de vivre le territoire par ses habitants. Il s'agit aujourd'hui pour ces lieux, de retrouver une image attractive aux yeux des habitants et des arrivants, touristes ou futurs habitants, tout en lui permettant de s'adapter aux enjeux d'aujourd'hui : transition énergétique et écologique, inclusion sociale, nouveaux modes de vie, ...

Dans l'optique de permettre l'accueil d'activités culturelles et sportives variées sur le territoire, la commune a œuvré depuis plusieurs années sur différents projets :

- le déplacement de la bibliothèque sur la place Charles de Gaulle, pour lui permettre de s'étendre et de devenir une médiathèque.

- le regroupement des deux écoles en un seul pôle scolaire permettant ainsi de réunir les élèves de la commune sur un seul site ; l'ancienne école primaire ainsi libérée a pu accueillir un pôle associatif et héberger de multiples activités telles que danse, yoga, musculation, musique, ...

- la rénovation et extension du COSEC d'Epinac : ce dernier abritait les activités d'une grande partie des associations sportives de la commune, bénéficiant d'ailleurs à de nombreuses autres communes à proximité. Il était également mis à disposition du collège d'Epinac par la CCGAM qui en assurait la gestion. Considérant l'état vétuste du bâtiment ainsi que l'étroitesse des locaux mis à disposition de l'association de judo, le COSEC a été entièrement rénové et une extension a été créée pour accueillir des sessions d'arts martiaux. Les travaux se sont terminés en 2020, et le bâtiment sera inauguré dès que la situation sanitaire le permettra.

La commune a également œuvré pour l'installation d'une maison de santé pluridisciplinaire afin de permettre l'arrivée de nouveaux services de santé à Epinac et de lutter contre la désertification médicale.

6.1.2. Étang-sur-Arroux : intensifier la capacité à construire l'avenir de la commune ensemble

Traversée par l'Arroux, le long de la D994 reliant Autun à Digoin, le bourg d'Étang-sur-Arroux présente une typologie assez atypique puisque deux cœurs se sont constitués, situés chacun sur une rive : rive droite, un cœur davantage serviciel, rive gauche, plutôt commerçant. La présence de l'Arroux en cœur de bourg permet aussi d'offrir des espaces publics de qualité aux habitants, mais qui sont malheureusement peu utilisés et appropriés par les habitants. La rue principale, particulièrement traversante par les véhicules motorisés de tous types, laisse peu de liberté pour des activités plus apaisées et à des mobilités plus douces. Ces éléments ont ainsi dessiné un bourg particulièrement étalé voire éclaté.

Également, la commune semble bénéficier d'une bonne reprise de la dynamique commerciale : malgré la crise sanitaire, plusieurs commerces ont ouvert récemment, et les efforts d'accompagnement des élus (animation, chèque cadeaux, ...) ont permis de relancer l'union commerciale qui semble progressivement retrouver une activité. Il s'agit de donc de faire en sorte de continuer à soutenir cette dynamique pour faire en sorte qu'elle se pérennise.

Avec une vacance des logements d'environ 8 % sur son territoire, la commune ne souffre pas d'une vacance excessive. Cependant plusieurs points de vigilance sont à maintenir pour que celle-ci ne devienne pas une difficulté pour la commune : d'abord cette vacance est à priori majoritairement concentrée sur le bourg ; par ailleurs, alors que ce taux de vacance devrait permettre une rotation fluide de l'occupation du parc, les sollicitations parviennent régulièrement pour souligner la difficulté à trouver un logement. Cela pourrait indiquer une incapacité du parc à vacant à répondre à la demande de logement. La commune souffre également de quelques bâtiments parfois peu entretenus voire abandonnés, nuisant à l'image de la commune. Il s'agit donc de permettre à ce bâti existant, en cœur de bourg, qu'il s'agisse de logement ou non, de retrouver un usage afin qu'il redevienne un atout d'attractivité pour la commune. Un diagnostic plus poussé permettra de recenser précisément le bâti vacant sur le bourg afin de préciser les bons outils pour accompagner cette transformation : vers quels usages et par quels moyens :

En particulier, le bâtiment de l'ancienne École des Sœurs, interroge plus spécifiquement la commune. Fermé en raison des difficultés à le chauffer, il a dû être ré-ouvert pendant la crise sanitaire pour offrir davantage de place à l'école maternelle. Considérant l'emprise du bâtiment et son caractère patrimoniale et affectif pour l'ensemble de la commune, il tient à cœur à la commune de pouvoir lui trouver une nouvelle vocation.

Mais au-delà de tous ces sujets thématiques, ce qui interroge particulièrement la commune, est avant tout la question de la dynamique générale de la commune. Forte de ses 33 associations, la commune sait réunir ses habitants autour des événements importants de la vie de la commune : randonnées, festivals, etc... En revanche, la démarche se complique quand il s'agit de construire les grands projets de la commune. À ce titre, celle-ci tient à inscrire comme fil conducteur de sa démarche, la concertation et la participation citoyenne, et de trouver de nouvelles méthodes de construction de son avenir. Candidate au dispositif Village du Futur en 2020 pour être accompagnée dans la démarche de construction d'un projet commun pour Étang-sur-Aroux, accompagnée par l'association des Ateliers Nomades, elle n'a malheureusement pas pu être retenue. Cependant, la volonté reste très présente pour les élus. C'est pourquoi la démarche restera donc le fil conducteur de la démarche de revitalisation du centre-bourg.

6.2. STRATÉGIES, PROJETS ET OPÉRATIONS EN COURS CONCOURANT À LA REVITALISATION

6.2.1. Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

La CCGAM a approuvé en 2016 un SCOT faisant de la transition écologique la ligne directrice de son action. Elle a également validé en 2019 son PLHi qui se décline autour des orientations suivantes :

- * Orientation 1 : Produire une offre de logements équilibrée et adaptée à la diversité des besoins des habitants
- * Orientation 2 : Améliorer le parc existant et contribuer à un habitat durablement
- * Orientation 3 : Accompagner le vieillissement et la perte d'autonomie
- * Orientation 4 : Conforter les actions à destination des autres publics spécifiques
- * Orientation 5 : Construire une vision communautaire de la politique de l'habitat

La CCGAM est actuellement en cours d'élaboration de son PCAET. Le diagnostic a permis de faire émerger et les partenaires s'activent aujourd'hui à proposer une stratégie qui s'oriente pour le moment vers l'étude des sujets suivants :

- Exemplarité des collectivités
- Culture commune et mobilisation des acteurs
- Habitat et urbanisme
- Mobilité
- Agriculture et forêt
- Économie locale et consommation
- Production d'ENR

Étang-sur-Aroux et Epinac sont toutes les deux soumises à un PLU communal, en l'attente de la validation du PLU intercommunal démarré par la CCGAM en 2017 et actuellement en cours d'élaboration.

6.2.2. Programmes et contrats territoriaux

Dans un projet de transition écologique entamé depuis plusieurs années, la CCGAM pilote un Contrat de Transition Écologique (CTE) qui a vocation à se transformer, dans les mois à venir, en Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) en cours de construction. Le CTE s'appuie sur 4 axes principaux :

- * Engager le territoire dans un modèle d'économie circulaire pour optimiser l'utilisation des ressources naturelles et réduire la production de déchets
- * Augmenter la part des énergies renouvelables produites sur le territoire pour gagner en indépendance énergétique et pour contribuer aux objectifs nationaux de production d'ENR
- * Soutenir une production agricole à faible impact environnemental et préparer l'agriculture locale à s'adapter au changement climatique
- * Organiser des modes de déplacements qui limitent l'émission de gaz à effet de serre.

Ce CTE a vocation à devenir prochainement un Contrat de Relance et de Transition Écologique dans le cadre du programme de relance mené en raison de la crise économique ; à ce titre un plan d'action sera proposé.

La CCGAM est également engagée depuis 2018 dans la revitalisation des centres-villes au côté de la Ville d'Autun, au travers du programme Action Cœur de Ville et en particulier sur la rénovation de l'habitat dégradé au travers d'une OPAH-RU. La signature de l'avenant à la convention est en cours et doit permettre d'assurer le passage en Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ; celle-ci se décline selon les 5 axes suivants :

- * Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville (en particulier sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) – voir 6.2.3)
- * Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- * Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- * Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- * Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et espaces publics

Elle a également signé en mars 2021 une convention Territoire d'Industrie avec les 3 autres EPCI partenaires que sont la Communauté Urbaine du Creusot Montceau (CUCM), la Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme, et la Communauté de Communes du Grand Charolais dont les principaux axes sont :

- * le développement des filières alimentaires locales (dont les actions sont complémentaires à celles développées dans le CTE)
- * le développement de mobilités innovantes avec un projet de ligne ferroviaire innovante en partenariat avec Mecateam et la CUCM.

Elle adhère également au Parc Naturel Régional du Morvan, permettant ainsi aux deux communes d'en faire partie (Étang-sur-Arroux faisant partie intégrante du périmètre du PNR). Elle a adopté en 2019 un plan paysage dont les axes principaux sont les suivants, en corrélation avec la démarche présentée ci-après :

- * Axe 1 : Consolider les activités agricoles et sylvicoles au bénéfice de paysages durables
- * Axe 2 : Renforcer les centres-villes et villages et les alternatives au tout voiture, au bénéfice de la vie localement
- * Axe 3 : valoriser les patrimoines au bénéfice de l'attractivité

6.2.3. Projets et opérations d'urbanisme

Axe 1 : Habitat

Avec comme axe principal d'intervention la volonté de tendre vers un habitat plus durable, et en conformité avec son PLHi, la CCGAM porte depuis plusieurs années une politique de rénovation de l'habitat qui se décline en plusieurs actions :

* L'animation de permanences habitat, ayant vocation à accueillir des spécialistes des différents sujets concernant l'habitat pour conseiller les particuliers : l'ADIL pour les informations juridiques et financières, l'espace Faire pour les conseils en matière de rénovation énergétique, le CAUE pour la qualité architecturale des interventions.

* La CCGAM porte, en partenariat avec la Ville d'Autun, l'ANAH, la Banque des Territoires, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, Action Logement, Procvivis, une OPAH-RU sur le centre-ville d'Autun ayant vocation à accompagner des propriétaires dans la rénovation de leur logement par un soutien technique et administratif et des aides financières. L'OPAH-RU porte comme objectif de retrouver une offre de logement qualitative de façon à inciter les ménages à davantage s'installer en centre-ville.

La CCGAM mène également une politique de rénovation et de mise en valeur du parc de logements sociaux au travers d'un soutien apporté dans plusieurs programmes de réhabilitation.

Axe II : Mobilité :

La CCGAM a validé en 2016 un Schéma Local des Mobilités qui retrace les axes d'intervention suivants :

1. Limiter les besoins en déplacements
2. Développer les transports collectifs et améliorer l'intermodalité
3. Favoriser les modes actifs pour des déplacements courte distance
4. Développer le panel des solutions alternatives de mobilité et mieux faire connaître les initiatives
Installation de bornes de recharges électriques, appuis vélo, balisage d'itinéraires piétons et cyclables, ...)

La CCGAM souhaite pousser plus avant la démarche, raison pour laquelle la mobilité fait partie de son CTE (voir 6.2.2) et elle a également candidaté à l'appel à projet TENMOD pour mettre en œuvre un programme d'animation visant la promotion des mobilités douces sur son territoire.

Axe III : Commerce et tourisme :

Consciente de la nécessité de maintenir un niveau de services et commerces de proximité pour garantir l'attractivité de son territoire pour les habitants mais également pour renforcer son développement touristique, la CCGAM a également, dans la poursuite du dispositif FISAC en place entre 2016 et 2020 et visant à encourager l'investissement des commerces locaux, entamé deux démarches de concertation :

- * auprès des commerçants, et acteurs touristiques (hébergeurs, cafés, hôtels, restaurants (CHR)) pour préparer les et organiser les animations pour la saison 2021
- * auprès des commerçants de proximité, pour pouvoir leur proposer un accompagnement adapté dans le cadre de la relance mais également à plus long terme.

Axe IV : Aménagement de l'entrée de ville côté Toulon-sur-Arroux :

Dans son souhait d'apaiser les circulations en centre-bourg pour favoriser des modes de déplacements doux et ouvrir plus d'espace à la déambulation, la commune d'Étang-sur-Arroux a initié en 2018 et 2019 l'aménagement de son entrée de ville, côté Route de Toulon. Cet aménagement est la première pierre d'un aménagement plus ambitieux en ce qu'il doit se prolonger par un aménagement global de la rue principale du bourg, puis que des cheminements piétons et cyclistes irriguent l'ensemble du bourg (voir Article 7.)

Axe V : Sauvegarde du Puits Hottinguer :

Le puits Hottinguer est initialement un site d'extraction de la houille ; bâti durant les années 1870, l'édifice est remarquable par ses dimensions.

Le bâti central est une tour carrée d'une hauteur de 37 m, dont les quatre faces sont percées de baies en plein cintre sur 3 niveaux. Les deux ailes, accolées à la tour, sont organisées sur trois niveaux et se composent chacune de deux bâtiments parallèles séparés par une allée centrale constituant une rue intérieure. Grâce à la qualité de construction soignée de cette architecture en briques rouges, l'édifice a traversé le temps malgré les multiples transformations et adaptations qu'il a vécu. En juin 2010, consciente de sa valeur historique et patrimoniale, la commune d'Epinac se porte acquéreur du site et œuvre depuis pour sa sauvegarde et sa valorisation.

Phase 1 : 2013-2016 :

En 2013, la réhabilitation a démarré par la démolition des hangars accolés à la façade nord de l'édifice et la déconstruction des espaces intérieurs. Des fermes ont été réalisées pour prévoir la réalisation d'une nouvelle charpente pour les ailes.

De 2014 à 2016, l'opération s'est concentrée sur la sauvegarde de la tour : consolidation des contreforts, rénovation des parements, reprise de la toiture.

La phase 2, entamée en 2019 a vocation à finaliser la toiture des ailes latérales et à prévoir les aménagements intérieurs nécessaires à l'accueil de public. Ayant désormais réussi le travail de sauvegarde du puits, il s'agira également d'en aménager les abords pour le mettre davantage en valeur et de préciser les activités économiques et culturelles qu'il pourra accueillir (voir Article 7.)

Article 7. PROJET DE TERRITOIRE : STRATÉGIES ET ACTIONS À ENGAGER CONCOURANT À LA REVITALISATION [2020 – 2026]

7.1. STRATÉGIE DE TERRITOIRE

La CCGAM a assis sa stratégie sur une organisation visant à assurer une forte accessibilité aux services et commerces. Pour cette raison elle a organisé son territoire de la façon suivante : Autun, ville centre, assure l'accès à la majorité des services ; Anost, Couches, Epinac et Étang-sur-Arroux, assure une fonction de pôle de proximité en assurant l'accès aux services du quotidien. Aussi, après avoir soutenu la Ville d'Autun dans sa démarche Action Cœur de Ville, la CCGAM souhaite aujourd'hui renforcer son action en accompagnant Étang-sur-Arroux et Epinac dans leur démarche de redynamisation de centre-bourg au travers du dispositif Petites Villes de Demain. De plus, la question de la revitalisation des centres-bourgs ne peut s'envisager sans être ancrée dans un territoire plus large, celui des habitants en particulier. Aussi des questions telles que l'habitat devront être interrogées à des échelles plus vastes, et le travail d'attractivité du territoire mené par la CCGAM sauront être complémentaires à la démarche des centres-bourgs.

Pour qu'elle concoure à la revitalisation des centres-bourgs, la stratégie des collectivités doit inscrire les communes dans les enjeux contemporains. C'est pourquoi les deux sujets sur lesquels souhaitent s'appuyer les communes sont tout particulièrement la transition écologique et l'enjeu d'une approche inclusive. Aussi la stratégie proposée pourrait se synthétiser de la façon suivante : faire de la transition écologique et du patrimoine local les outils de la convivialité et de l'attractivité des centres-bourgs.

Convivialité et attractivité : il s'agit de faire en sorte que le cœur de bourg retrouve sa fonction de partage et d'ouverture en améliorant son animation et son appropriation par les habitants et les arrivants. A ce titre, dans toute action, les communes veilleront :

- à favoriser la création et l'ouverture d'espaces de convivialité, ouverts au plus grand nombre ; à s'assurer que ces lieux communs s'inscrive dans une démarche inclusive en facilitant l'accessibilité aux seniors, aux personnes en situation de handicap, aux enfants et aux familles, dans un environnement sécurisé afin de soutenir un développement cohérent avec des ambitions de mixité culturelle et intergénérationnelles : espaces publics apaisés et partagés, aménagements facilitant l'inclusion de tous (seniors, personnes handicapées, enfants, ...), sécurité.

- à faire en sorte que cette convivialité soit également un facteur d'attractivité ; il ne s'agit pas de favoriser un entre-soi mais au contraire que cette dynamique donne l'envie d'ouverture à l'autre, et soit une invitation à venir à la rencontre du territoire et de ses habitants, que ce soit le temps d'un séjour ou pour s'y installer plus durablement.

- à se donner les moyens de consolider cette convivialité autour d'un projet commun, en s'attachant, dès que faire se peut, à entrer dans des démarches de construction collective des projets des communes.

- à soutenir les initiatives locales qui entre en cohérence avec ces objectifs autant que possible et en particulier les démarches innovantes et expérimentales.

Patrimoine local : les communes sont riches d'un patrimoine local avec des dimensions culturelles et identitaires fortes ; aussi, il s'agit avant tout de s'appuyer sur ces forces pour renforcer la dynamique et l'image des communes. Aussi, les communes feront en sorte de mobiliser dès que possible et tant que cela reste en cohérence avec les deux objectifs de convivialité et de transition écologique, les ressources locales existantes qu'il s'agisse de mettre en valeur le patrimoine bâti ou de s'appuyer sur les acteurs locaux et forces vives du territoire en fonction des thématiques abordées.

Transition écologique : pour assurer la soutenabilité de la démarche sur le long terme, il faut trouver un modèle durable aux actions envisagées ; aussi les communes intégreront autant que possible les enjeux de la transition écologique dans leur démarche à savoir :

- la transition énergétique au travers d'une démarche de diminution de la consommation énergétique par le développement des mobilités douces, l'intégration, au fil des projets, des besoins de rénovation énergétique ; mais également de transition vers des énergies plus respectueuses de l'environnement en apportant son soutien aux projet de développement des énergies renouvelables

- l'adaptation au changement climatique par des aménagements qui prennent en compte les évolutions climatiques du territoire : adaptation des espaces publics, des projets architecturaux, ...

- la diminution des déchets en facilitant l'émergence de projets innovants et vecteurs d'attractivité pour le territoire

- la protection de la biodiversité par des aménagements respectueux des continuités écologiques (restaurations de continuités écologiques, recherche de moindre imperméabilisation des sols, ...)

Il est à noter que ces trois orientations se croisent et sont à aborder dans une logique transversale et pluridisciplinaire. Leur objectif commun reste avant tout l'attractivité du territoire et en particulier des centres-bourgs, dans des logiques de développement local durable abordé de manière globale.

Nous l'aurons compris, sur le territoire du Grand Autunois Morvan, et de façon très différente entre les communes d'Étang-sur-Arroux et d'Epinac, les habitants sont très fiers de leur terroir. Aussi la question de la culture locale, tant en termes de patrimoine historique que de mode de vie est fondamentale pour envisager la stratégie de revitalisation des centres-bourgs d'Epinac et d'Étang-sur-Arroux. Pour organiser leur intervention, les communes ont pu dégager 4 axes d'interventions qu'elles souhaitent approfondir :

Axe 1 : Aménager des espaces publics apaisés, inclusifs et durables

Ces aménagements auront pour objectif de permettre aux usagers de s'approprier davantage les espaces publics pour retrouver apporter de la dynamique au centre-bourg : très concrètement, il s'agit,

- d'offrir la possibilité d'organiser des évènements,
- faciliter l'installation de terrasses,
- de renforcer le marché, moment de rencontre bi-hebdomadaire pour les habitants, en proposant un cadre plus attractif et plus sécurisés
- d'encourager la pratique des mobilités douces en centre-ville en améliorant la sécurité des piétons et en proposant des aménagements adéquats.
- soutenir les commerces de centre-ville en encourageant la déambulation plutôt que l'utilisation de la voiture en centre-ville
- travailler à la qualité écologique et urbaine des berges

Axe II : Accompagner le développement de services et de commerces de proximité attractifs

En s'appuyant sur les résultats du diagnostic en cours par la CCGAM (voir 6.2.3), les communes préciseront au besoin les diagnostics en identifiant les avantages et difficultés spécifiques à leur commune, et construiront, en partenariat et en cohérence avec les actions de la CCGAM, de manière concertée, un plan d'action pour soutenir le renforcement et la valorisation des commerces existants et le développement de nouveaux commerces, dans un objectif d'attractivité des commerces locaux.

Axe III : Accompagner la rénovation des logements existants

Pour que le territoire retrouve sa dynamique démographique, condition idoine de la dynamique de nos centre-bourg, sans contrevenir aux impératifs de limitation de l'étalement urbain, il est nécessaire de faire en sorte d'offrir aux ménages les conditions qui leur permettront d'adapter des logements anciens à leurs attentes (rénovation énergétique, réhabilitation, ...). Pour ces raisons, la CCGAM souhaite donc porter un programme de réhabilitation du bâti.

Un centre-bourg habité est également un centre-bourg plus dynamique. C'est pourquoi il s'agit également d'inciter les jeunes ménages à s'installer en centre-bourg. Les logements n'y offrent plus toujours les aménités attendues, ils nécessitent parfois des travaux importants dans lesquels les particuliers n'osent pas toujours s'investir. Mais pour pouvoir identifier les bons outils d'intervention sur les centre-bourg, il est nécessaire d'affiner les éléments de diagnostic à l'échelle des centres-bourgs pour non seulement repérer la vacance mais également en qualifier les causes.

Axe IV : Mettre en valeur le patrimoine et développer les actions culturelles

La culture et le patrimoine local sont des vecteurs clés de l'attractivité d'un lieu en ce qu'il participe de la lisibilité de son identité et sont également porteurs d'inclusion sociale et de partage. Aussi, il tient à cœur des communes que les actions portées soient l'occasion de la mise en valeur du patrimoine et de la culture locale non pour en faire des images de musée mais avant tout des lieux vivants. Il faudra donc s'attacher à identifier les fonctions que porteront ces lieux et les moyens à mettre en œuvre pour les connecter au reste du bourg pour leur permettre de faire partie intégrante du cœur de bourg, dont il participera à l'identité.

7.2. BESOINS EN INGÉNIERIE ESTIMÉS

(voir fiches action)

Compte-tenu des axes d'intervention et des enjeux transversaux identifiés par le territoire, on peut identifier les besoins suivants en ingénierie préalablement à la construction du projet :

Axe I : Aménager des espaces publics apaisés, inclusifs et durables

Les espaces publics sont au cœur de la démarche des deux communes ; c'est pourquoi une attention particulière leur sera accordée en veillant à respecter les enjeux et critères suivants dans les études de maîtrise d'œuvre :

- convivialité, et d'appropriation des espaces par les habitants
- accessibilité et d'inclusivité des personnes
- participation citoyenne
- protection de la biodiversité et artificialisation des sols
- adaptation au changement climatique

1.1.Épinac : Aménager la place Charles de Gaulle pour faciliter le développement d'activités conviviales (marché, événementiel, ...) et les mobilités douces en cœur de bourg

Un accompagnement pourrait être intéressant sur les points suivants dans le cadre de l'étude de maîtrise d'œuvre engagée :

- gestion de l'artificialisation des sols
- accessibilité et inclusivité des lieux
- adaptation des espaces publics au changement climatique

L'étude de maîtrise d'œuvre ayant déjà démarré, la collectivité ne souhaite engager d'études supplémentaires.

1.2.Étang-sur-Arroux : Organiser l'aménagement d'itinéraires cyclables pour le développement de mobilités apaisées, durables et propices à l'attractivité du centre-bourg

Compte-tenu de la taille du bourg, la stratégie s'appuiera essentiellement sur la cohérence urbaine du bourg ; en revanche un travail de collaboration étroite pourra être mené avec la CCGAM et les associations partenaires locales pour l'organisation d'actions de sensibilisation.

1.3.Étang-sur-Arroux : Aménagement du Champ d'Arroux : imaginer des espaces publics conviviaux, propices à la déambulation et aux dynamiques commerciales

Un accompagnement serait intéressant pour construire une programmation concertée du projet. Modalités à définir.

1.4.Épinac : Aménager les berges de la Drée

Étude de maîtrise d'œuvre en cours

Axe II : Accompagner le développement de services et de commerces de proximité attractifs

La CCGAM mène actuellement un travail de concertation auprès des commerçants de centre-bourgs pour identifier les moyens de renforcer leur attractivité et leur développement et de soutenir leur transition écologique et économique. Aussi, pour prolonger ce travail et mettre en place des actions d'accompagnement, ce travail devra être poursuivi. Un

accompagnement pourra être sollicité afin d'approfondir le diagnostic et permettre d'identifier les actions qui pourront concourir à la revitalisation des commerces locaux.

II.1.Epinac : Créer un espace de co-working convivial et inclusif en centre-bourg

Étude de marché et modalités juridiques et financières à préciser

II.2.Étang-sur-Arroux : Soutenir et accompagner les dynamiques de commerces locaux et de circuits courts

Construire des instances de concertation locale avec les commerçants

Axe III :Accompagner la rénovation des logements existants

Les deux communes présentent de forts enjeux quant au traitement de l'habitat vacant : où est-il précisément ? Pour quelles raisons est-il vacant ? Bâti en inadéquation avec les attentes des acheteurs ? Difficultés juridiques ? Cout important de la rénovation ? Pour préciser cela et identifier des leviers d'intervention, un diagnostic plus fin est nécessaire : identifier les immeubles vacants, rencontrer les propriétaires pour connaître les éventuelles difficultés présentes, rencontrer les agences immobilières pour connaître les spécificités du marché immobilier local, identifier les potentiels de transformation du bâti pour l'adapter à de nouveaux besoin, estimer les coûts des travaux, identifier les procédures envisageables, ... sont autant d'éléments préalables à toute intervention plus poussée.

III.1.CCGAM : Mettre en œuvre un PIG sur le territoire intercommunal

Travail de concertation avec l'ANAH a mener pour définir les modalités du futur PIG

III.2.Epinac : Approfondir le premier repérage de la vacance sur le centre-bourg pour définir les outils appropriés à la lutte contre la vacance et faciliter la réhabilitation des logements

Il s'agira, par un travail fin sur le terrain, en concertation avec les agences immobilières et les notaires locaux, d'identifier les logements vacants sur le centre-bourg.

Pour l'ensemble des adresses identifiées, il s'agira de prendre le temps d'identifier les raisons et la durée de la vacance : juridiques (indivisions, succession, ...), prix, coût de réhabilitation, besoins du marché immobilier... Sur cette base, nous pourrons esquisser les secteurs d'intervention les plus pertinents et les moyens (financiers, techniques, ...) à mettre en œuvre pour remettre ces immeubles sur le marché du logements.

III.3.Étang-sur-Arroux : Identifier les moyens de créer une nouvelle offre de logement attractive sur la commune dans le respect des objectifs de développement durable

Il est question dans un premier temps de faire le diagnostic global de l'habitat sur la commune : quelles sont les attentes du marché ? Y a t'il de la vacance sur le bourg ? Si oui, pourquoi ? L'objectif est dans un premier temps de permettre à la commune de se saisir des enjeux de l'habitat sur son territoire afin de cerner l'orientation à donner à sa politique habitat.

Axe IV :Mettre en valeur le patrimoine et développer les actions culturelles

Les deux communes ont chacune des souhaits de réhabilitation ambitieuses de leur patrimoine local malgré des visions divergentes de leur avenir et des stades d'avancement différents. La programmation fine de ces projets sera prépondérante en ce qu'elle devra permettre de préciser les orientations prises, mais également la modalités de réussite du projet d'aménagement et sa faisabilité. Aussi deux projets en particulier, avec leurs orientations spécifiques soulèvent des besoins particuliers et requerront un accompagnement pour l'animation d'une démarche de concertation et l'estimation des travaux. Pour ce faire, les communes envisagent autant que possible de mobiliser les compétences aux collectivités et des acteurs partenaires du programme Petites Villes de Demain.

IV.1.Étang-sur-Arroux : Mettre en accessibilité la bibliothèque

Chiffrage des travaux en cours

IV.2.Étang-sur-Arroux : Réhabiliter l'ancienne École des Sœurs

Elle a déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité par l'Agence Technique Départementale mais pour une orientation programmatique fondamentalement différente à ce titre, il s'agit de mettre à jour cette programmation, pour pouvoir définir par la suite la faisabilité d'une intervention publique :

1. Accompagner la commune à la définition d'une programmation cohérente pour le bâtiment ; afin de s'assurer de la pertinence de cette programmation, la commune fera en sorte d'interroger largement la population à ce sujet. Les orientations identifiées par les élus pour les approfondir sont les suivantes :
 - déplacement de l'école maternelle et de l'espace d'accueil de loisir et péri-scolaire pour création d'un pôle enfance avec l'école primaire et la cantine
 - création d'espaces associatifs pour soutenir l'animation locale
 - création d'espaces de travail pour de télétravailleurs, structures locales, ...
2. Proposition d'organisation urbaine et spatiale
3. Estimation des travaux

IV.3.Epinac : Réhabiliter le Puits Hottinguer

Les travaux récents ont permis de restaurer la structure générale du bâti ; il s'agit donc maintenant de l'aménager de façon à pouvoir accueillir de nouvelles activités ; les orientations choisies induisent une méthodologie différentes : comment faire cohabiter les vocations industriels et culturelles sur le site ; aussi les étapes de travail proposées sont les suivantes :

- Préciser les vocations des différents et espaces et étudier les aménagements du site nécessaires pour permettre leur cohabitation.
- Identifier en parallèle des porteurs de projets susceptibles de reprendre les différents espaces et les conditions dans lesquelles cela peut se faire
- Estimer les travaux nécessaires, et monter un plan de financement

Accompagnement sollicité pour une définir une méthode de programmation qui prenne en compte les enjeux patrimoniaux, culturels, et industriels et économiques du site.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH-RU. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites Villes de Demain

Le poste de chef de projet Petites Villes de Demain tend vers des missions d'INGÉNERIE ET D'ENCADREMENT A TRAVERS :

1. Participer à la conception du projet de revitalisation des centres-bourg des communes retenues et piloter sa mise en œuvre

- Aider à l'analyse des dynamiques territoriales et à la définition des enjeux de territoires
- Accompagner et conseiller les élus dans la stabilisation des intentions politiques et la construction du-des projet-s
- Identifier les besoins et conditions nécessaires à la mise en œuvre du projet
- Concevoir et rédiger les documents destinés à fixer le projet de territoire (programmation du projets, conventions cadre, ...)

2. Piloter la mise en œuvre du projet

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du projet
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité
- Accompagner et conseiller les élus dans les prises de décisions relatives au(x) projet(s)
- Coordonner et assurer les étapes de mise en œuvre des projets : marchés publics, suivi du budget, demandes de subventions, suivi technique

3. Assurer la coordination de la ou des instances de pilotage du(es) projet(s)

- Assurer le suivi et l'évaluation du projet et des opérations
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage du projet
- Fédérer et associées acteurs : partenaires, acteurs privés et publics dans les projets

- Animer la ou les instances de pilotage du projet Petites Villes de Demain
- Participer et contribuer aux instances de échange et de mise en réseau, localement et nationalement

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ET à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2: ANNUAIRE

Nom Prénom	Structure	Poste	Adresse e-mail	Téléphone
Aymonier Cédric	Banque des Territoires	Directeur Territorial	cedric.aymonier@caissedesdepots.fr	
Barnay Marie-Claude	CCGAM	Présidente	marie-claude.barnay@grandautunoismorvan.fr	03 85 82 80 52
Bizouard Catherine	Sous-préfecture d'Autun	Secrétaire générale	catherine.bizouard@saone-et-loire.gouv.fr	03 85 21 83 22
Charles Julien	Préfecture de Saône-et-Loire	Préfet	pref-secretariat-prefet@saone-et-loire.gouv.fr	
Chartier Romain	DDT de Saône-et-Loire	Service Urbanisme et Appui aux Territoires	romain.chartier@saone-et-loire.gouv.fr	03 85 21 29 40
Commeau Dominique	Ville d'Étang-sur-Arroux	Maire	dominique.commeau@mairieetangsurarroux.fr	03 85 82 24 89
Dessertenne Carole	Ville d'Épinac	Directrice Générale des Services	c.dessertenne@orange.fr	03 85 82 10 12
Gouby Catherine	DDT, Délégation Locale de l'ANAH	Cheffe d'Unité, Amélioration du parc privé et renouvellement urbain	catherine.gouby@saone-et-loire.gouv.fr	03 85 21 28 40
Grillon Guillaume	Ville d'Étang-sur-Arroux	Adjoint au maire	guillaume.grillon@mairieetangsurarroux.fr	03 85 82 24 89
Horrein Mathilde	CCGAM	Cheffe de projet PVD	mathilde.horrein@grandautunoismorvan.fr	03 85 52 00 10
Jaltier Céline	Conseil CRBFC, Régional de Bourgogne-Franche-	Chargée de mission Centralités	celine.jaltier@bourgognefrancecomte.fr	03 80 44 36 27

	Comté, Direction Aménagement du Territoire et du Numérique			
Makhlouf Marc	Sous-préfecture d'Autun	Sous-préfet	sp-autun-pref71@saone-et-loire.gouv.fr	
Massot Agnès	Ville d'Étang-sur-Arroux	Directrice Générale des Services	agnes.massot@mairieetangsurrarroux.fr	03 85 82 24 89
Nicolas Jean-François	Ville d'Épinac	Maire	docteurjf.nicolas@orange.fr	03 85 82 10 12
Quillon Luc	CCGAM	Directeur de l'Attractivité et du Développement du Territoire	luc.quillon@grandautunoismorvan.fr	03 85 86 91 14
Sautreuil Corinne	Banque des Territoires	Chargée de développement territorial	corinne.sautreuil@caissedesdepots.fr	03 80 40 09 62

ANNEXE 3: FICHES ACTIONS

STRATÉGIE GÉNÉRALE DES ACTIONS ENVISAGÉES

Axe V : Aménager des espaces publics apaisés, inclusifs et durables

- V.1.Epinac : Aménager la place Charles de Gaulle pour faciliter le développement d'activités conviviales (marché, événementiel, ...) et les mobilités douces en cœur de bourg
- V.2.Étang-sur-Arroux : Organiser l'aménagement d'itinéraires cyclables pour le développement de mobilités apaisées, durables et propices à l'attractivité du centre-bourg
- V.3.Étang-sur-Arroux : Aménagement du Champ d'Arroux : imaginer des espaces publics conviviaux, propices à la déambulation et aux dynamiques commerciales
- V.4.Épinac : Aménager les berges de la Drée

Axe VI : Accompagner le développement de services et de commerces de proximité attractifs

- VI.1.Epinac : Créer un espace de co-working convivial et inclusif en centre-bourg
- VI.2.Étang-sur-Arroux : Soutenir et accompagner les dynamiques de commerces locaux et de circuits courts

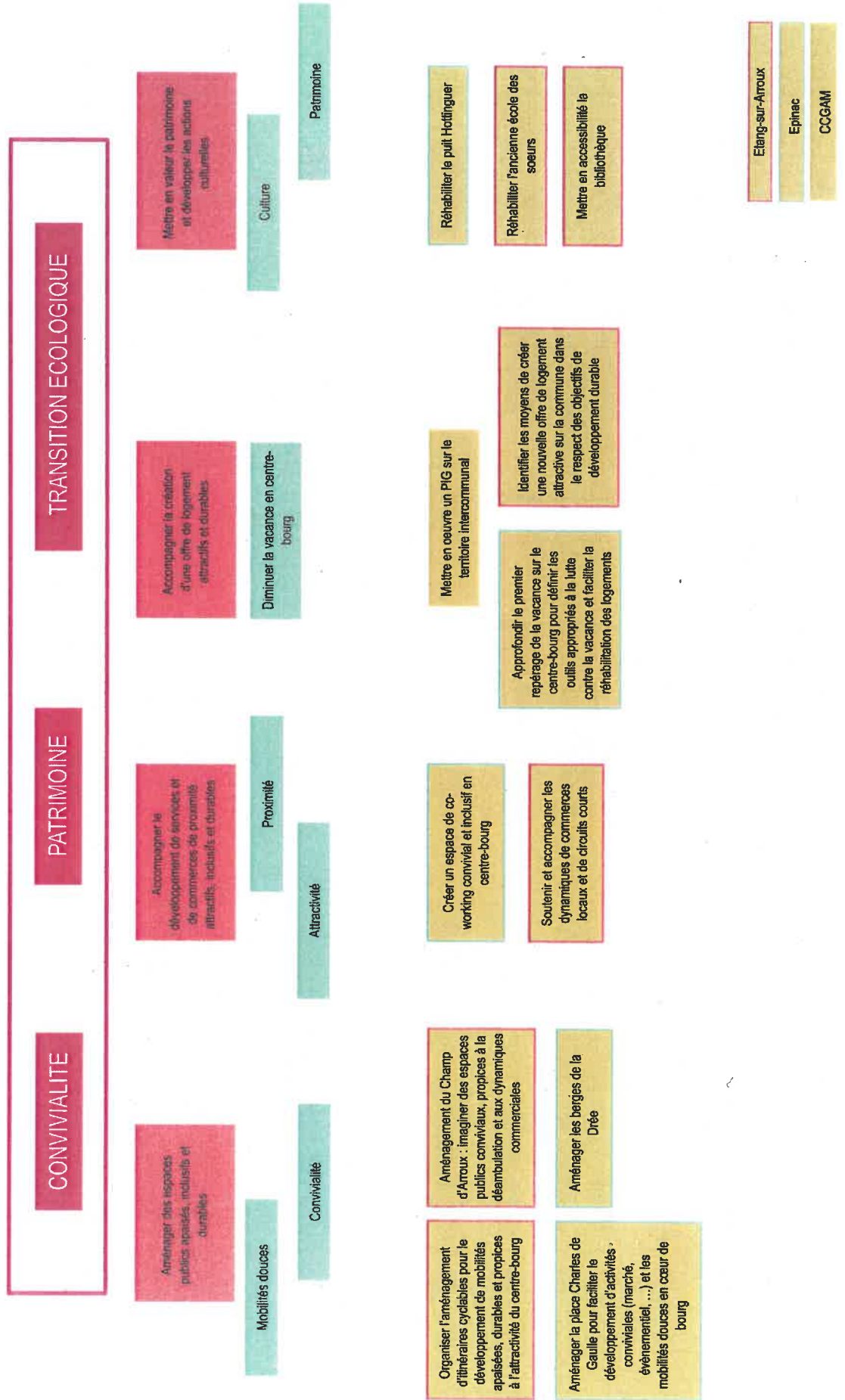
Axe VII : Accompagner la rénovation des logements existants

- VII.1.CCGAM : Mettre en œuvre un PIG sur le territoire intercommunal
- VII.2.Epinac : Approfondir le premier repérage de la vacance sur le centre-bourg pour définir les outils appropriés à la lutte contre la vacance et faciliter la réhabilitation des logements
- VII.3.Étang-sur-Arroux : Identifier les moyens de créer une nouvelle offre de logement attractive sur la commune dans le respect des objectifs de développement durable

Axe VIII : Mettre en valeur le patrimoine et développer les actions culturelles

- VIII.1.Étang-sur-Arroux : Mettre en accessibilité la bibliothèque
- VIII.2.Étang-sur-Arroux : Réhabiliter l'ancienne École des Sœurs
- VIII.3.Epinac : Réhabiliter le Puits Hottinguer

Cartographie du projet Petites Ville de Demain



Calendrier prévisionnel et indicatif

Action Commune	2021	2022	2023	2024	2025	2026
----------------	------	------	------	------	------	------

Réaménager les espaces publics pour concilier mobilités apaisées et durables, dynamisme et convivialité en centre-bourg						
II.1	Epinaç	Aménager la place Charles de Gaulle pour faciliter le développement d'activités conviviales (marché, événementiel, ...) en cœur de bourg				
II.2	Etang-sur-Arroux	Organiser l'aménagement d'itinéraires cyclables pour le développement de mobilités apaisées, durables et propices à l'attractivité du centre-bourg				
II.3	Etang-sur-Arroux	Aménagement du Champ d'Arroux : imaginer des espaces publics conviviaux, propices à la déambulation et aux dynamiques commerciales				

Accompagner le développement de services et de commerces de proximité attractifs						
III.1	Epinaç	Créer un espace de co-working convivial et inclusif en centre-bourg				
III.2	Etang-sur-Arroux	Soutenir et accompagner les dynamiques de commerces locaux et de circuits courts				

Accompagner la rénovation des logements existants						
III.1	CCGAM	Mettre en œuvre un PIG sur le territoire intercommunal				
III.2	Epinaç	Approfondir le premier repérage de la vacance sur le centre-bourg pour définir les outils appropriés à la lutte contre la vacance et faciliter la réhabilitation des logements				
III.3	Etang-sur-Arroux	Identifier les moyens de créer une nouvelle offre de logement attractive sur la commune dans le respect des objectifs de développement durable				

Mettre en valeur le patrimoine et développer les actions culturelles						
IV.1	Etang-sur-Arroux	Mettre en accessibilité la bibliothèque				
IV.2	Etang-sur-Arroux	Réhabiliter l'ancienne École des Sœurs				
IV.3	Epinaç	Réhabiliter le Puits Hottinguer				

FICHES ACTIONS

Axe IX : Aménager des espaces publics apaisés, inclusifs et durables

IX.1. Epinac : Aménager la place Charles de Gaulle pour faciliter le développement d'activités conviviales (marché, événementiel, ...) en cœur de bourg

La place Charles de Gaulle est la principale place d'Epinac en ce qu'elle est celle la plus au cœur du bourg. Située à proximité des commerces et des principaux services elle accueille un marché bihebdomadaire.

Cependant le marché perd en dynamisme, et par sa situation un peu particulière (la place est située à l'arrière de la mairie), elle sert davantage de parking qu'à des occupations plus conviviales. Par ailleurs, Hormis le stationnement, aucun de ses usages n'est matérialisé, Ce manque de définition des espaces et l'absence de véritable aménagement rend aujourd'hui la place peu fonctionnelle voire peu sécuritaire, et peu conviviale.

La ville d'Epinac présente un tissu urbain étendu où sont répartis l'ensemble des commerces et services. De nombreuses modifications ayant eu lieu ces dernières années, il convient dans un premier temps, de mettre en place une signalétique actualisée et adaptée afin de mettre en avant l'offre marchande et les services locaux. Par ailleurs, un nouvel aménagement rendrait la place plus attractive, permettrait de mettre en valeur des commerces à proximité, de favoriser les modes de déplacements doux dans le centre-bourg pour à la fois faciliter l'appropriation des espaces publics par les passants, mais également de tendre vers une diminution des voitures en centre-ville (notamment Rue Roger Salengro).

Cet aménagement ayant vocation à reconnecter la place et le centre-bourg à la voie verte qui passe juste derrière mais la rejoins par un passage peu pratique et mal valorisé, il pourra être l'occasion d'envisager un schéma d'aménagement des mobilités douces sur l'ensemble du centre-bourg. Epinac s'inscrit dans un objectif de transition écologique et de développement durable. Aussi, en complément de l'aménagement de la place Charles de Gaulle, il pourrait être intéressant de mettre en valeur quelques itinéraires sur la commune de façon à mieux connecter les différents équipements et faciliter les déplacements doux au quotidien, en s'appuyant sur la dorsale créée par la voie verte. Aussi la faisabilité technique et financière sera étudiée de manière à construire un schéma des aménagements envisageables pour faciliter la pratique du vélo sur la commune pour tous les publics : des touristes qui arriveront par la voie verte aux plus jeunes, qui utiliseront leur vélo plus au quotidien.

- Étapes :
 - identifier avec le bureau d'études un schéma d'aménagement de la place Charles de Gaulle (en cours)
 - définir un schéma d'aménagement des mobilités douces sur l'ensemble du bourg en connectant le coeur du bourg et la voie verte à l'ensemble des équipements
 - identifier un programme de travaux en conséquence (travaux, estimation des coûts, calendrier)
 - démarrer les phases de travaux en fonction du calendrier établi
- Calendrier : 2022 - 2023
- Objectifs de l'action : rendre plus attractive la place du centre-ville et mettre en valeur les commerces du centre-ville / faciliter l'accès aux commerces et services du centre-bourg / favoriser et sécuriser les modes de déplacements doux / connecter le centre-ville à la voie verte pour faciliter l'accès des touristes au centre-bourg / renforcer l'attractivité du marché bihebdomadaire
- Intervenant : Ville d'Epinac
- Montant estimé : à l'étude
- Plan de financement : Ville d'Epinac / CRBFC / CD71 / DETR

- Indicateurs d'avancement : définition des espaces et d'un nouveau sens de circulation / travaux d'aménagement de la place
- Indicateurs de résultats : augmentation de la fréquentation du marché / organisation d'évènements festifs en extérieur / limitation des circulations motorisées, augmentation de la fréquentation piétonne du centre-ville
- Avancement : chiffrage en cours de la mise à jour et refonte de la signalétique du centre-ville / bureau de maîtrise d'œuvre recruté pour l'aménagement de la place

IX.2.Étang-sur-Arroux : Organiser l'aménagement d'itinéraires cyclables pour le développement de mobilités apaisées, durables et propices à l'attractivité du centre-bourg

Au travers de l'aménagement des itinéraires de voies vertes, mais également d'un service de location pour la découverte du vélo électrique, l'installation de borne de recharge et d'appui vélo, la CCGAM travaille depuis plusieurs années au développement des mobilités douces sur son territoire.

Le bourg d'Étang, traversé par une départementale particulièrement passante, est aussi très pratiqué par des publics non motorisés : lycéens se rendant à la gare, les jeunes de l'Epide, familles avec enfants, personnes âgées, ... Également, de nombreux parking occupent le bourg tout en étant eux-même sous-utilisés, faute d'un aménagement lisible et par la présence de nombreuses possibilités de stationnement à proximité directe des commerces.

Aussi, pour rendre davantage de place dans les rues du bourg aux autres usagers que les automobilistes, tout en soutenant les commerces de proximité par l'ouverture d'une possibilité de déambulation dans les rues du bourg, la commune souhaite à la fois

- Réaménager la rue principale et la rendre plus attractive en créant des itinéraires cyclables et piétons sécurisés, et en offrant davantage de place aux usages piétons

- Réduire la vitesse et la place des voitures en centre-bourg en diminuant les espaces de stationnement et organisant un meilleur stationnement sur les parkings existants (signalisation, aménagement, circulation, ...)

- Imaginer les possibilités de développement du réseau d'itinéraires cyclables pour relier les lieux important du centre-bourg et rendre le bourg plus attractif: signalétique, aménagements de rues, ... et encourager la pratique des mobilités douces

-Envisager la mise en valeur des rues et ruelles du bourg pour renforcer leur attractivité

• Étapes :

- finaliser les travaux d'aménagement de la D994 pour faciliter l'accès aux piétons et cyclistes
- définir un schéma d'aménagement des mobilités douces sur l'ensemble du bourg en prenant en compte l'enjeu de la traversée de l'Arroux (passerelle)
- identifier un programme de travaux en conséquence (travaux, estimation des coûts, calendrier)
- démarrer les phases de travaux en fonction du calendrier établi

• Calendrier : 2021-2023

- Objectifs de l'action : apaiser la circulation sur la rue de Toulon / encourager la pratique des mobilités douces sur bourg / ouvrir les espaces publics aux piétons et à la déambulation / soutenir les commerces de proximité en facilitant l'accès aux piétons et cyclistes et en réduisant la place de la voitures / définir un schéma d'aménagement des rues du bourg : itinéraires cyclables, aménagement et mise en valeur et les modalités de mise en œuvre (signalétique, aménagement, participation citoyenne, ...) / créer des itinéraires cyclables pour connecter les principaux équipements de la commune / renforcer l'attractivité du centre-bourg par des aménagements plus conviviaux

• Intervenant : Ville d'Étang-sur-Arroux

• Montant estimé : 1 252 200 €

• Plan de financement : Commune d'Étang-sur-Arroux / CRBFC / CD71 / Leader / DETR

• Indicateurs d'avancement : lancement et réalisation des travaux / définition d'un programme et schéma des aménagements cyclables et de mise en valeur des rues du bourg

• Indicateurs de résultats : augmentation de la fréquentation des commerces en centre-ville / augmentation de l'utilisation des modes doux en centre-ville / diminution du stationnement en centre-ville et augmentation de

l'utilisation des parkings à proximité / apaisement de la circulation sur la rue de Toulon / augmentation des usages identifiés, occupation des lieux

- Avancement : démarrage des travaux de la phase A en 2021

IX.3.Étang-sur-Arroux : Aménagement du Champ d'Arroux : imaginer des espaces publics conviviaux, propices à la déambulation et aux dynamiques commerciales

Le Champ de foire est le principal lieu de festivité dans le centre-bourg d'Étang-sur-Arroux. Cependant le bâtiment commence à faire preuve de vétusté. Aussi, dans une démarche envisagée sous l'angle de la participation citoyenne, la commune souhaite étudier les moyens de réaménager le Champ de Foire : à la fois offrir un accès à un bâtiment confortable pour les manifestations, mais également étudier les moyens d'appropriation des espaces offerts par les rives de l'Arroux et le terrain du Champ de Foire par les habitants du bourg

- Étapes :
 - définir une programmation urbaine et architecturale du site, en concertation avec les habitants et en intégrant le schéma d'aménagement des mobilités douces (dont passerelle)
 - définir la faisabilité financière et technique du projet (coûts, calendrier,)
 - définir un plan d'aménagement du site (maîtrise d'œuvre)
 - démarrer les phases de travaux en fonction du calendrier établi
- Calendrier : 2024-2026
- Objectifs de l'action : rendre plus attractif les espaces offerts par le champ de foire : chapiteaux et espaces publics
- Intervenant : Ville d'Étang-sur-Arroux
- Montant estimé : à l'étude
- Plan de financement : à l'étude
- Indicateurs d'avancement : étude de faisabilité pour l'aménagement du Champ de Foire
- Indicateurs de résultats : implication des acteurs locaux dans la démarche de conception
- Avancement : NC
- Besoins : construire un programme de travaux dans une démarche co-construite avec les habitants

IX.4.Épinac : Aménager les berges de la Drée .

La digue qui retenait les eaux de la Drée et avait permis de transformer le lieu en un lieu de loisirs pour les habitants, utilisateurs du camping et les touristes, doit être détruite. En effet, le lieu a longtemps servi pour la baignade qui a du, pour des raisons de sécurité, être interdite.

Ce projet de démolition va modifier en profondeur le cours de la rivière. C'est donc également l'occasion de repenser un aménagement qui puisse permettre à ce lieu de retrouver sa vocation initiale, afin de proposer des espaces de détente pour les habitants, mais également de donner de la valeur ajoutée au camping et à la commune de gagner ainsi en attractivité touristique.

Pour ce faire, le cours des eaux que reprendra la Drée doit être précisé. Plusieurs études préalables seront nécessaire pour proposer un aménagement convivial et s'assurer de la possibilité de ré-ouvrir la Drée à la baignade.

- Étapes :
 - étude de faisabilité en cours
 - étude de maîtrise d'œuvre
- Calendrier : 2022-2023
- Objectifs de l'action : récréer un lieu de baignade sur les berges de la Drée / gagner en attractivité touristique
- Intervenant : Ville d'Épinac
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : A l'étude
- Indicateurs d'avancement : conception d'un plan d'aménagement du lieu, en association avec les habitants / démarrage et réalisation des travaux
- Indicateurs de résultats : augmentation de la fréquentation du camping / réouverture et fréquentation de la baignade
- Avancement : NC

Axe X :II.Accompagner le développement de services et de commerces de proximité attractifs

X.1.Epinac : Créer un espace de co-working convivial et inclusif en centre-bourg

Les conditions de travail sont aujourd'hui en évolution permanente. Le télétravail se développe, les technologies de communication à distance prennent davantage de place dans nos méthodes de travail. Aussi, afin de proposer des lieux de travail pour les habitants qui souhaitent télétravailler, la commune d'Epinac souhaite proposer un lieu qui réunisse les conditions nécessaires à l'exercice des missions professionnelles tout en étant un endroit convivial qui participe également à l'animation du centre-ville.

La commune envisage donc de réhabiliter et aménager un local à cette fin, et de le mettre à disposition d'un porteur de projet pour faire vivre le lieu. Une étude de marché doit être démarrée pour confirmer l'intuition d'une demande sur le secteur pour ce type d'espaces. Celle-ci permettra également de préciser le modèle de fonctionnement du lieu.

Un lieu est actuellement envisagé au dessus de l'actuelle poste, sur la place Charles de Gaulle, permettant d'animer cette place que la Mairie prévoit également de ré-aménager. Le lieu semble d'autant plus pertinent qu'il est situé en plein centre-ville. Il s'agira donc de s'assurer également de la faisabilité technique du projet dans ce lieu.

- Étapes :
 - définir avec le porteur de projet les modalités de fonctionnement de l'espace de co-working
 - estimer les coûts d'intervention
 - définir un projet de maîtrise d'œuvre
- Calendrier : 2021-2022
- Objectifs de l'action : répondre à un besoin croissant de lieux de télétravail / proposer un format de lieu de travail accessible pour les jeunes entreprises, et d'encourager la relocalisation d'activités en milieu ruralité / encourager les démarches d'échanges interprofessionnels / compléter la démarche de réaménagement et d'animation de la place du centre-bourg en proposant un lieu convivial et animé
- Intervenant : Ville d'Epinac
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : Ville d'Epinac / CRBFC
- Indicateurs d'avancement : lancement et réalisation des travaux / identification d'un porteur de projet et des modalités de fonctionnement
- Indicateurs de résultats : ouverture du lieu / animations, évènements et activités proposées dans l'espace de co-working / nombre d'usagers identifiés, occupation des lieux
- Avancement : identification d'un porteur de projet ; chiffrage des travaux pour l'aménagement de l'espace de coworking en cours

X.2.Étang-sur-Arroux : Soutenir et accompagner les dynamiques de commerces locaux et de circuits courts

Pendant la crise sanitaire, la municipalité d'Étang-sur-Arroux a activement participé au soutien des commerces de la commune notamment grâce à des chèques cadeau.x.. Malgré la crise, plusieurs commerces ont ouvert en centre-bourg en 2020. Également, ce début de mandat a vu la formation d'une toute jeune union commerciale qu'il sera important d'accompagner si l'on souhaite qu'elle perdure dans le temps. Enfin, porté par la CCGAM jusqu'en 2020, le Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC), suivi en 2021 par le Fond de Relance Territorial (FRT) est arrivé à son terme.

Aussi la commune, pour s'assurer que la dynamique commerciale qui semble s'engager sur le centre-ville ne perde pas de vitesse, souhaite s'investir dans une démarche de soutien aux commerces de proximité. A ce titre il sera nécessaire de prendre un temps pour préciser quelles seront plus précisément les mesures d'intervention. Des démarches de concertation des commerçants sont en cours au niveau de la CCGAM, ; en s'appuyant sur les conclusions qui pourront en être tirées, la municipalité précisera les actions qu'elle souhaite mener.

- Calendrier : 2021
- Objectifs de l'action : préciser les actions susceptibles de bénéficier à la dynamique commerciale qui semble s'initier sur le bourg d'Étang-sur-Arroux / identifier les conditions de réussite et les implications des mesures pour la municipalité
- Intervenant : Ville d'Étang-sur-Arroux .
- Montant estimé : En interne en partenariat avec la CCGAM
- Plan de financement : En interne en partenariat avec la CCGAM
- Indicateurs d'avancement : construction d'un programme d'action
- Indicateurs de résultats : prise de décision concernant les possibilités d'intervention
- Avancement : redémarrage de l'activité de l'union commerciale et concertation en cours avec les commerçants

Axe XI : Accompagner la rénovation des logements existants

XI.1.CCGAM : Mettre en œuvre un PIG sur le territoire intercommunal

En 2019,, la CCGAM a approuvé un PLHi dont le principal enjeu que l'on pourrait dégager parmi toutes les actions est de faciliter la rénovation des logements : plusieurs thématiques et sujet différents apparaissent dans les enjeux et programmes d'action, mais on peut lire en filigrane, l'importance accordée l'incitation à la rénovation plutôt qu'à construire des logements neufs. Les raisons d'agir sont multiples : rénovation de logements dégradés, adaptation au vieillissement et à la perte d'autonomie, lutte contre la précarité énergétique et contre les logements énergivores, besoin de voir s'installer des ménages en centre-bourg, amélioration du cadre de vie, lutte contre l'artificialisation des sols, ...

Considérant que les dynamiques d'un centre-bourg portent certes sur la qualité des aménités qu'il propose, mais également sur les dynamiques, en particulier démographiques du territoire, et qui l'entoure, et que la démarche de transition écologique est au cœur de sa démarche territoriale ainsi que celles des communes d'Épinac et d'Étang-sur-Arroux, la CCGAM propose de porter un Programme d'Intérêt Général avec la vocation d'inciter à la rénovation énergétique des logements.

En effet, depuis 2016, la CCGAM porte une politique de rénovation énergétique au travers de la création d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), soutenue par l'ADEME, et qui se traduit par l'ouverture d'un lieu de conseil aux particuliers grâce aux permanences de l'ADIL, du CAUE et d'un Espace Info Énergie (Parc Naturel Régional du Morvan, puis CAUE). Aujourd'hui, a évolué mais continue de permettre un accès à un conseil gratuit pour les particuliers. La CCGAM a également adhéré au protocole Habiter Mieux pour financer la rénovation énergétique des logements.

Aujourd'hui, par ce PIG, la CCGAM souhaite aller plus loin dans l'accompagnement à la rénovation énergétique en renforçant ses aides et en proposant un accompagnement individualisé gratuit tout au long du projet de travaux. Aussi la CCGAM étudiera les modalités de mise en œuvre du programme en partenariat avec l'ANAH pour définir les bons objectifs et moyens à prévoir pour la réussite du PIG.

- Calendrier : 2022-2023
- Objectifs de l'action : soutenir l'amélioration énergétique des logements sur le territoire du Grand Autunois Morvan / inciter à la rénovation du parc de logement
- Intervenant : CCGAM
- Montant estimé : 60 000 €HT
- Plan de financement : CCGAM / ANAH
- Indicateurs d'avancement : démarrage du PIG
- Indicateurs de résultats : nombre de logements accompagnés, et rénovés / mobilisation des dispositifs d'aides financières à la rénovation énergétique
- Avancement : NC

XI.2.Epinac : Approfondir le premier repérage de la vacance sur le centre-bourg pour définir les outils appropriés à la lutte contre la vacance et faciliter la réhabilitation des logements

Un premier travail de repérage a permis d'identifier à Epinac environ quarante logements à vendre sur le bourg. Aussi la commune s'interroge quant aux outils à mettre en œuvre pour inciter davantage de jeunes ménages à rénover des logements plutôt qu'à acheter des logements neufs, et lutter contre les conditions d'insalubrité. Par ailleurs, la lutte contre la vacance des logements est une orientation importante du PLHi de la CCGAM, et est fortement complémentaire à la démarche de rénovation énergétique que l'intercommunalité a entamé et souhaite poursuivre.

Lutter contre la vacance permet en effet de

-lutter contre l'artificialisation des sols en incitant à la rénovation plutôt qu'à la construction neuve et de conserver un bâti ancien et de qualité

-aider des ménages à s'installer en centre-bourg, ce qui permet de soutenir sa dynamique démographique et commerciale, de réduire certaines distances du quotidien.

Mais il faut pour cela utiliser les bons outils et les bons moyens au bon endroit. Aussi ce premier repérage doit être approfondi pour permettre de préciser les conditions de réussites d'un travail de lutte contre la vacance sur le bourg d'Epinac : quels secteurs ? Quels immeubles ? Avec quels outils ? Dans quels délais ? Avec quels partenaires ? Pour quels publics ? ...

Il s'agira de préciser pour les immeubles identifiés, quelles sont les raisons de la vacance ; de mieux connaître les conditions actuelles du marché immobilier local ; de prioriser, en fonction des enjeux et des impacts attendus, les secteurs d'intervention ; de mesurer les moyens financiers et techniques que cela implique pour la commune. De cibler ainsi l'intervention au mieux pour qu'elle ait un effet levier le plus efficace possible.

- Étapes :
 - finaliser le repérage de la vacance sur le bourg d'Epinac
 - rencontrer les acteurs locaux et les propriétaires pour identifier les causes de la vacances
 - identifier les possibilités d'intervention technique sur le bât si nécessairement
 - cibler un ou des secteurs d'intervention prioritaire
 - estimer les coûts d'intervention
 - définir un programme et un calendrier d'action
- Calendrier : 2021
- Objectifs de l'action : établir un programme d'actions pour la lutte contre la vacance des logements en centre-bourg
- Intervenant : Ville d'Epinac
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : A l'étude
- Indicateurs d'avancement : recueil des éléments techniques, juridiques et financiers qui permettront la prise de décision
- Indicateurs de résultats : définition d'un programme d'intervention / prise de décision quant au lancement de l'opération
- Avancement : NC

XI.3. Étang-sur-Arroux : Identifier les moyens de créer une nouvelle offre de logement attractive sur la commune dans le respect des objectifs de développement durable

Sans être très basse, la vacance sur la commune d'Étang reste, en comparaison d'autres communes du secteur tout à fait raisonnable puisqu'elle est estimée à 8 % sur l'ensemble de son territoire. Cependant il reste nécessaire de s'assurer qu'elle ne s'installe pas trop durablement non plus. Paradoxalement, la demande pour des logements reste très forte sur la commune. Aussi cela interroge sur l'adéquation entre l'offre et la demande de logements. Par ailleurs, la commune a identifié plusieurs bâtiments pour lesquels il sera nécessaire de trouver un nouvel avenir (ancienne gendarmerie, anciens hôtels, ...). A ce titre, un diagnostic de terrain pourra également permettre de repérer la vacance réelle, et les caractéristiques des immeubles concernés, et les outils à mettre en œuvre pour leur permettre également de trouver une nouvelle vie.

- Étapes :
 - réaliser un diagnostic habitat sur le centre-bourg : vacance, population, ...
 - rencontrer les acteurs locaux pour mesurer les spécificités du marché local
 - identifier du bâti susceptible de répondre aux attentes du marché immobilier et les interventions nécessaires
 - Mesurer les coûts et la faisabilité d'une intervention
- Calendrier : 2021
- Objectifs de l'action : établir un programme d'actions pour la lutte contre la vacance des logements en centre-bourg
- Intervenant : Ville d'Étang-sur-Arroux
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : A l'étude
- Indicateurs d'avancement : recueil des éléments techniques, juridiques et financiers qui permettront la prise de décision
- Indicateurs de résultats : définition d'un programme d'intervention / prise de décision quant au lancement de l'opération
- Avancement : NC

Axe XII :Mettre en valeur le patrimoine et développer les actions culturelles

XII.1.Étang-sur-Arroux : Mettre en accessibilité la bibliothèque

La bibliothèque d'Étang-sur-Arroux est l'une des bibliothèques du réseau de la CCGAM. Elle est située juste derrière la mairie, à côté de l'ancien centre des finances publiques. Celui-ci étant fermé, et la bibliothèque installée sur deux niveaux reliés par un escalier en colimaçon peu praticable, il est envisagé de réaménager les locaux en rez-de-chaussée pour rendre la bibliothèque plus accessible.

En effet, la bibliothèque et le centre des finances publiques étant accolés, une percée peut être pratiquée pour réunir les deux locaux en rez-de-chaussée : cela permettrait à la fois de

-favoriser l'accessibilité à la bibliothèque aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite et lui redonner toute la dimension inclusive que se doit d'avoir une bibliothèque

- offrir davantage d'espace pour pouvoir se développer et renforcer ainsi ses valeurs culturelles

- proposer éventuellement des espaces de convivialité, notamment à destination des jeunes, pour qu'elle puisse également les accueillir sous une forme qui leur soit plus adaptée.

- Étapes :
 - estimer les coûts et modalités d'interventions
- Calendrier : 2022
- Objectifs de l'action : remettre en accessibilité pour tous la bibliothèque d'Étang-sur-Arroux / lui permettre de trouver suffisamment d'espace pour se développer et proposer de nouvelles offre culturelles
- Intervenant : A l'étude
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : A l'étude
- Indicateurs d'avancement : proposition d'un plan d'aménagement / réalisation des travaux
- Indicateurs de résultats : hausse de fréquentation de la bibliothèque / élargissement des publics reçus / amélioration de l'offre
- Avancement : NC

XII.2.Étang-sur-Aroux : Réhabiliter l'ancienne École des Sœurs

Située à proximité immédiate de l'école primaire, le bâtiment est fermé depuis quelques années. En effet, après avoir accueilli des locaux scolaires et associatifs, le bâtiment a été fermé à la fois en raison des coûts d'entretien pour la mairie et de la nécessaire remise aux normes à envisager. Cependant, construit dans ce qui serait le cœur historique du bourg, cette ancienne école religieuse est un édifice emblématique de l'histoire de la commune et qui tient très à cœur aux habitants. Par ailleurs, la crise sanitaire ayant induit un besoin supplémentaire de place pour l'école primaire, le bâtiment a été très récemment ouvert à nouveau pour accueillir des salles de classe supplémentaire. A cela s'ajoute une école maternelle peu adaptée aux tout petits, des recherches incessantes pour des locaux associatifs, ...

Aussi, aujourd'hui la municipalité s'interroge sur le devenir de ce bâtiment : faut-il le ré-ouvrir ? Si oui, pour en faire quoi ? Avec quels moyens ? Et quelle méthode ? Des estimations financières ont été faites, le projet sera ambitieux. Aussi s'agit-il de bien définir au préalable les enjeux et les besoins de cette réhabilitation. Avant que la commune ne démarre des travaux, il s'agira de bien définir la vocation future du bâtiment, probablement multiforme : scolaire ? Associative ? Économique ? Culturelle ? Le travail à entamer est donc celui de la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité du programme pour étudier plus précisément les objectifs du projet et étudier les conditions nécessaires à sa réalisation:

- Étapes :
 - définir une méthode de construction co-construite du programme architectural et urbain
 - définir un programme et estimer la faisabilité financière et technique du programme
 - réaliser un projet architectural et urbain
 - mise en œuvre des travaux
- Calendrier : 2021-2022
- Objectifs de l'action : permettre la réhabilitation de l'ancienne école des sœurs; édifice emblématique de la commune / identifier les usages à proposer pour cet édifice
- Intervenant : Ville d'Étang-sur-Aroux
- Montant estimé : A l'étude
- Plan de financement : A l'étude
- Indicateurs d'avancement : recueil des éléments technique, juridiques et financier qui permettront la prise de décision / réalisation d'un plan d'aménagement du site
- Indicateurs de résultats : définition d'un programme d'intervention / avancement : études de faisabilité faites par l'ATD pour un projet plus ancien

XII.3.Epinac : Réhabiliter le Puits Hottinguer

(voir 6.2)

Phase 2 : 2019-2022 (440 405,62 HT)

De 2019 à 2020 : Fin de la mise en sécurité et la restauration du site : restauration des toitures des ailes latérales et débroussaillage des abords

De 2021 à 2022 : Travaux d'aménagement intérieurs pour accéder au bâtiment : restauration des huisseries, reprise des sols et des murs, pose des gardes corps, portillons métalliques, aménagement des extérieurs, panneaux informatifs ; Poursuite des démolitions des bâtiments parasites.

Phase 3 :

Une intervention rapide sur le bâti était nécessaire pour sauvegarder et mettre en valeur l'édifice parce qu'il était urgent de préserver ce lieu avec une valeur patrimoniale très forte. Cependant, le projet doit être pensé de manière globale et doit garder comme objectif de permettre au lieu de retrouver une nouvelle vie : aussi il tient à cœur à la commune que le site garde un lien fort avec sa vocation industrielle initiale.

Il est donc envisagé de rendre ce monument atypique accessible au public et de faire découvrir une aventure industrielle, sans pour autant faire l'image fixe d'une époque révolue. C'est pourquoi il est aujourd'hui envisagé de donner un visage multiple à ce projet et de faire cohabiter des vocations culturelles, touristiques, et industrielles sur le site tout en garde en filigrane un enjeu d'insertion et de formation sur le site.

La qualité architecturale du site et sa disposition en grands volumes, semblent en faire un site tout à fait intéressant pour le spectacle vivant et pour des expositions artistiques. En revanche, une partie des locaux, sa situation dans la commune, et le souhait de ne pas négliger les aspects économiques pour le territoire, en font un lieu de choix pour développer également des activités en lien avec l'artisanat, l'énergie, le développement durable. Aussi l'aménagement proposé et l'animation qui sera faite sur le site devra permettre à ces usages de cohabiter.

Par ailleurs, il existe sur la commune plusieurs projets de développement de lieux culturels qu'il conviendra de préciser et d'accompagner pour qu'ils puissent agir en complémentarité.

- Étapes :
 - définir une méthode de construction de la programmation du site, incluant des démarches scientifiques et culturelles et la nécessité d'appropriation du site
 - définir plus précisément la programmation du site : organisation générale du site, vocation et cohabitation des différents espaces, programmation architecturale du puits, aménagement du site
 - identifier la faisabilité technique et financière du projet d'aménagement
 - finaliser la programmation
 - construire un projet de maîtrise d'oeuvre
- Calendrier : 2016-2022
- Objectifs de l'action : sauvegarder et mettre en valeur un élément majeur du patrimoine épinais / proposer un lieu propice à des activités touristiques en lien avec la voie verte / développer des activités économique avec de forts volets sur l'insertion et la transition écologique
- Intervenant : Ville d'Epinais
- Montant estimé : 210 405,62 HT
- Plan de financement : Ville d'Epinais / DRAC / CD71 / CRBFC
- Indicateurs d'avancement : lancement et réalisation des travaux, réalisation d'un aménagement intérieur / organisation d'évènements culturels et touristiques sur le site / installation de porteurs de projet dans les locaux à vocation économique
- Indicateurs de résultats : fréquentation des évènements organisés, installations pérennes d'entreprises sur le site / vocation de réinsertion du site confirmée
- Avancement : travaux de sauvegarde du bâti en cours de réalisation

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT ENVISAGÉE PAR COMMUNE

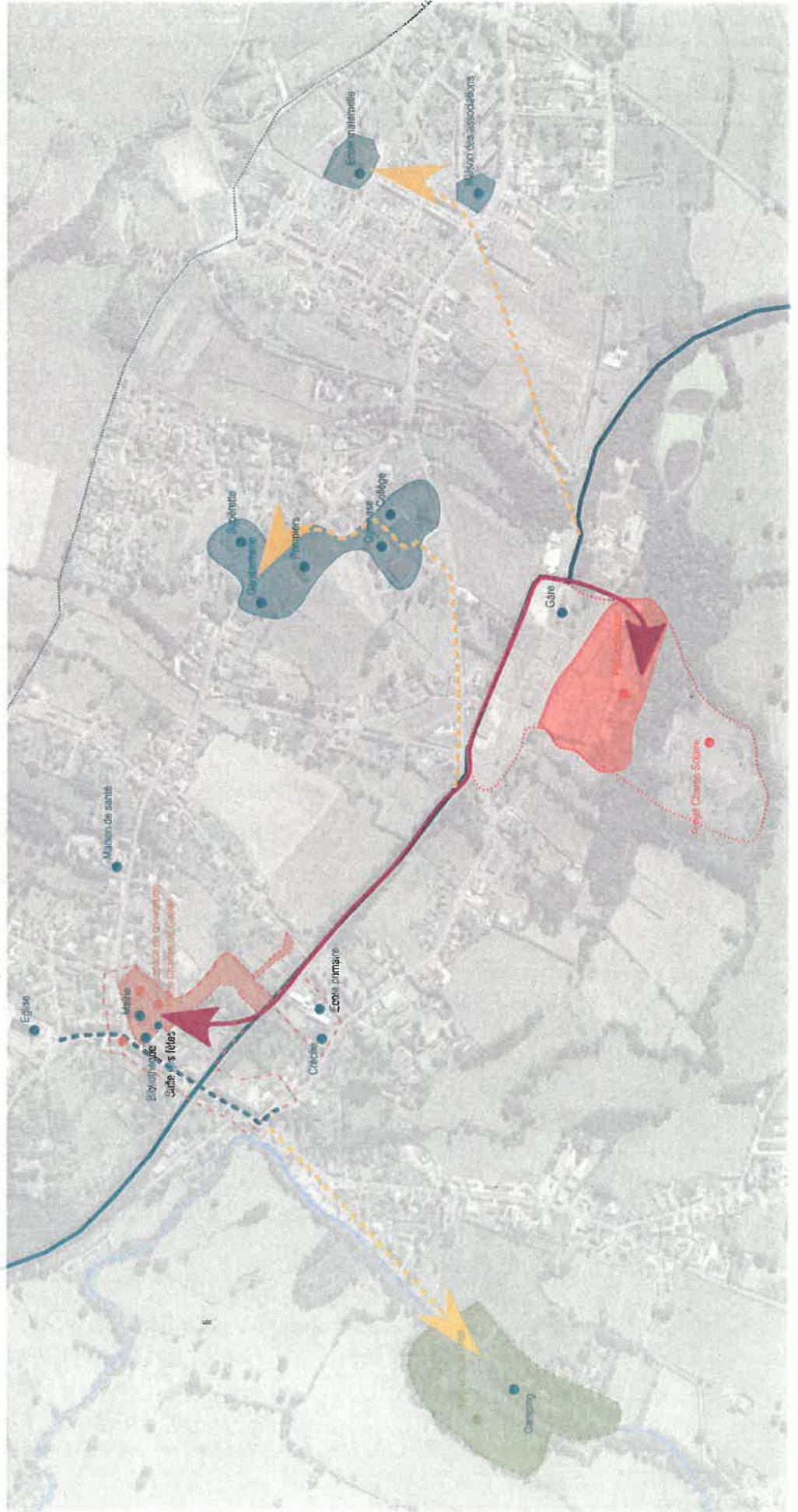


Schéma d'aménagement - Elang-sur-Arroux : apaiser pour créer des espaces plus conviviaux

<p>L'existant</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Voirie existante déjà rénovée ● Equipement public, commerce, ... ■ Zone d'activité ●●●●● Linéaire commercial à mettre en valeur 	<p>Le projet...</p> <p>... à court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ apaiser la rue de Toulon et mettre en valeur les linéaires commerciaux ■ Voirie à apaiser : favoriser les mobilités douces et mettre les commerces en valeur ■ Parking existant à valoriser pour diminuer le stationnement sur rue ● Espaces de respiration à créer 	<p>... à plus long terme : renforcer et reconnecter les polarités de services de la</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer le pôle jeunesse par la réhabilitation de l'Ecole des Soeurs ■ Réhabiliter l'ancienne Ecole des Soeurs dans son environnement ■ Soutenir le pôle commercial ■ Créer des connexions douces entre les polarités du bourg ■ Traversée à étudier
---	--	--

Schéma d'aménagement - Epinac : Aménager des polarités d'attractivité connectées

- | | |
|--|--|
| L'existant | Le projet |
| Voie verte existante | S'appuyer sur les polarités du bourg pour aménager des lieux d'attractivité |
| Chemin noir | Pôle du centre-bourg |
| Equipement public, commerce, ... | Aménager une place centrale conviviale et attractive |
| Pôle de service | Site de projet |
| Linéaire commercial à mettre en valeur | Pôle du Puits Hottinguer |
| | Réhabiliter le Puits Hottinguer |
| | Site de projet |
| | Réaménager les berges de la Drée en lieu de loisir |
| | Site de projet |
| | Assurer la connexion entre les différents lieux d'attractivité pour les mobilités douces |
| | Assurer une connexion entre le centre-bourg et le Puits Hottinguer |
| | Etudier les possibilités de renforcement du réseau en s'appuyant sur la voie verte existante |





CONVENTION D'ADHÉSION PETITES VILLES DE DEMAIN D'ÉPINAC ET ÉTANG-SUR-ARROUX

Signée à Chalon-sur-Saône
Le 5 juillet 2021

Julien CHARLES,
Préfet de Saône-et-Loire

Marie-Claude BARNAY,
Président de la Communauté de
Communes du Grand Autunois Morvan

Jean-François NICOLAS,
Maire d'Épinac

Dominique COMMEAU,
Maire d'Étang-sur-Arroux

Sous le haut patronage de la Ministre de la Cohésion des Territoires et
des Relations avec les collectivités territoriales
Jacqueline GOURAULT

